



TABLE DE CONCERTATION DES AÎNÉS DE CHAUDIÈRE-APPALACHES

Pour le mieux-être des aînés

Avis sur l'isolement de certains aînés avec la pandémie

VERSION SYNTHÈSE

Les recommandations seront acheminées, selon le cas, à :

- Gouvernement du Canada
- Gouvernement du Québec
- Ministères
- MSSS
- CISSS-CA
- Partis politiques
- Députés
- Élus municipaux
- Organismes
- Etc.

FAIRE PARVENIR DEMANDES D'INFORMATIONS, COMMENTAIRES OU RÉPONSES À :

Table de concertation des aînés de
Chaudière-Appalaches
5501, rue Saint-Georges,
Lévis (Québec) G6V 4M7

Téléphone : 418 833-5678, poste 105
Sans frais : 1 877 533-5678
tableainesca12@gmail.com
www.tabledesainesca.wordpress.com

LÉVIS, le 16 mars 2022

AVIS SUR L'ISOLEMENT DES CERTAINS AÎNÉS AVEC LA PANDÉMIE (Vivre dans la solidarité et l'amitié)

VERSION SYNTHÈSE

Introduction

Le 23 novembre 2021, la Table de concertation des aînés de Chaudière-Appalaches (TCA-CA) invitait les membres de son conseil d'administration, les organisations membres de la Table, les organismes d'aînés, les organismes de services aux aînés, les élus et les personnes aînées à une rencontre de concertation à Saint-Henri-de-Lévis.

La concertation se déclinait autour de 5 sujets identifiés en septembre par le conseil d'administration dont l'ISOLEMENT DE CERTAINS AÎNÉS avec la pandémie. Parmi les 55 personnes présentes, dix ont choisi le sujet en titre. Elles formaient deux sous-groupes. Dans un premier temps, les participants devaient donner des exemples de situations rencontrées qui selon eux étaient problématiques ou non-efficaces et en préciser des causes. Dans un deuxième temps, les équipiers devaient proposer des solutions aux problèmes mentionnés.

L'Avis a été adopté en bonne et due forme par le conseil d'administration de la Table de concertation des aînés de Chaudière-Appalaches.

DOCUMENTATION

1. DES DISTINCTIONS À APPORTER

A) Ce qui suit est tiré de *L'AVIS sur l'isolement de certains aînés*¹.

Il importe de faire quelques distinctions, notamment entre solitude et isolement. Ces deux termes sont souvent employés indifféremment, cependant dans la littérature sur le sujet une distinction est faite. La solitude peut être choisie mais l'isolement est souvent imposé par différents facteurs de la vie. La solitude peut être saine dans certaines circonstances mais pas l'isolement.

La solitude

La SOLITUDE est un sentiment², une perception.

Ce sentiment peut être recherché ou subi. La solitude recherchée ou choisie devient un retrait temporaire bienfaisant afin de générer de nouvelles énergies, il n'y a pas de rupture avec la société. La solitude subie est le fruit d'un retrait progressif et néfaste. La solitude choisie constitue généralement un retrait temporaire et perçu comme bienfaisant.

¹ *L'AVIS sur l'isolement de certains aînés*¹, TCA-CA, 18 avril 2019, page 5.

² *Éric Sedan, La solitude et l'isolement social, Réalités, enjeux et défis dans le contexte de vieillissement individuel et collectif, manuel du participant, Groupe Ésorg, 14 décembre 2018, page 12.*

Isolement

L'ISOLEMENT est un fait, un constat observable, mesurable et qualifiable³. La personne est sans réseau social. L'individu est séparé du reste de son environnement habituel. Il n'a plus d'intérêt pour participer aux interactions avec les autres ou aux communications avec les autres. Ces personnes ont peu de contacts avec les autres et la qualité de leurs interactions avec autrui laisse à désirer.



Des observations des participants

La problématique

La pandémie et les mesures sanitaires ont mis en lumière et accentué l'isolement et ses conséquences. La routine des personnes âgées a été bouleversée, l'inquiétude s'est établie, ce qui a causé du stress et de l'anxiété. Le sentiment d'insécurité a eu des répercussions au niveau cognitif, physique, social et mental. Avec le confinement chez soi ou dans sa chambre, l'arrêt des activités, l'interdiction des visites, la perte de repères s'est accentuée. À cela s'est ajouté pour certaines personnes la situation de faible revenu et le manque de transport, ce qui fait pression en faveur de l'isolement.

Des obstacles

Parmi les obstacles à la capacité d'adaptation on peut noter la méconnaissance des organismes du milieu, le non-accès ou la méconnaissance des technologies de l'information, et parfois la confusion dans la communication des mesures sanitaires. La pénurie de main d'œuvre a également joué un rôle.

Des solutions

Les solutions proposées s'orientent vers la diffusion d'informations concernant les services des organismes, un soutien accentué aux organismes des services aux aînés, puis vers un meilleur accès et une plus grande disponibilité de formation aux technologies numériques. On sait qu'en diffusion d'information, il faut reprendre et reprendre. Puis, les organismes des services peuvent travailler en prévention, à notre avis, s'ils en ont les moyens financiers.

Du côté de l'accès Internet, la pandémie a démontré que les personnes âgées qui en avaient l'accès ont pu communiquer avec leurs proches, ce qui a diminué leur isolement. Il convient donc de favoriser l'accès aux technologies numériques et leur utilisation en accentuant la possibilité de formations en ce domaine.

Selon notre perspective, les municipalités ont une posture très favorable pour faire un bout de chemin pour réduire l'isolement des personnes âgées puisqu'elles sont des acteurs de proximité.

³ Éric Sedan, *La solitude et l'isolement social, Réalités, enjeux et défis dans le contexte de vieillissement individuel et collectif*, manuel du participant, Groupe Ésorg, 14 décembre 2018, page 12.

RECOMMANDATIONS

L'OBJECTIF principal du présent AVIS est que les personnes âgées sortent de l'isolement et retrouvent le goût de participer à la vie sociale afin de vivre dans la solidarité et l'amitié, ce qui apporte beaucoup de bénéfices.

RECOMMANDATION # 1

Que les instances gouvernementales mettent en place les mesures nécessaires afin d'atténuer ou amenuiser les conséquences du manque de participation sociale qui vont perdurer malgré la fin de la pandémie.

- Conscientiser les MRC et les municipalités aux besoins des personnes âgées
- Avoir d'abord le souci des personnes âgées en situation de pauvreté
- Promouvoir les relations et les échanges entre générations
- Prolonger le PAAQ⁴ et l'améliorer afin que les clubs de l'Âge d'or et les clubs sociaux puissent mettre en place plus d'activités suite à la pandémie
- Augmenter le financement à la mission globale des organismes
- Augmenter le financement du réseau Viactive

NOTE. La Table de concertation des aînés de Chaudière-Appalaches considère que le présent AVIS ne peut être dissocié de « l'AVIS concernant des personnes âgées en situation de pauvreté » qui est complémentaire à celui-ci et qu'on peut trouver sur le site web www.tabledesainesca.wordpress.com. Lorsqu'une personne vit avec un manque de ressources financières, elle ne peut subvenir adéquatement à ses besoins et il s'ensuit une détérioration de sa santé. Il CONVIENT DONC DE PRENDRE EN COMPTE CET ÉLÉMENT.

RECOMMANDATION # 2

Que les instances gouvernementales soutiennent davantage les municipalités et les MRC dans la mise en œuvre des plans d'action de leur politique MADA⁵ afin de travailler à contrer l'isolement et favoriser la participation sociale.

RECOMMANDATION # 3 :

Que les municipalités et les MRC diversifient les moyens afin de permettre aux aînés de sortir de l'isolement tout en continuant de demeurer dans leur municipalité.

- Créer des espaces et des occasions d'échange avec des interlocuteurs de tous les âges
- Travailler à développer les liens intergénérationnels
- Faciliter la participation de leurs citoyens aînés en leur donnant accès à des locaux et en leur offrant des activités
- Réunir les aînés de sa municipalité et faire de l'animation auprès d'eux

⁴ Programme action aînés du Québec

⁵ Municipalités Amies des Aînés au Québec

- Mettre en place des mesures afin de supporter les petites résidences pour aînés (RPA) dans le but qu'elles continuent à demeurer ouvertes et offrent des services aux personnes aînées du milieu
- Instaurer une formule particulière de « Parrainage pour socialiser » sur le modèle de « Parents secours »
- Instaurer des « BIEN-VEILLEURS⁶ » ou de « BIEN-VEILLEUSES » dans leur municipalité

RECOMMANDATION # 4

Que des organismes communautaires ou les maisons d'éducation se préoccupent et aient la capacité d'offrir des formations à faible coût permettant une meilleure maîtrise des outils technologiques par les personnes aînées.

- Rendre les formations plus accessibles en allégeant les critères d'admissibilité pour les inscriptions (en milieu rural, il est difficile d'avoir le nombre de participants requis)
- Faciliter davantage l'utilisation par du soutien financier pour l'achat d'appareils usagés à l'OPEC, du prêt de matériel, du parrainage, du temps accès à Internet

Corollaire

RECOMMNDATION # 4.1

Que la Gouvernement du Canada, fasse connaître, prolonge et améliore le programme « Familles branchées » afin de permettre à plus d'aînés et de familles à faible revenu d'avoir accès à des services Internet.

- Prendre les moyens pour rendre plus accessible les services Internet, ce qui est un besoin essentiel pour réduire l'isolement

RECOMMANDATION # 5

Que les municipalités instaurent, en collaboration avec des organismes du milieu, des « BIEN-VEILLEURS ou des BIEN-VEILLEUSES » dans les milieux, ces sentinelles, ces vigies formées au repérage des aînés isolés afin de prévenir la détérioration de leur santé.

RECOMMANDATION # 6

Que le Gouvernement du Québec, bonifie des programmes existants ou mette sur pied un Programme d'activités sociales pour personnes aînées (PASPA) afin de leur redonner le goût de socialiser.

⁶ L'AVIS sur l'isolement de certains aînés⁶, TCA-CA, 18 avril 2019. 13 pages.

DES AVIS COMPLÉMENTAIRES

Lors de la rencontre de concertation du 23 novembre 2021, les participants ont été invités à choisir un des cinq sujets. Le traitement des propos recueillis a été fait selon un certain ordre. Pour avoir accès à L'ensemble des avis, il faut aller voir le site de la TCA-CA : <https://tabledesainesca.wordpress.com/blog/avis-pour-consultation-commentaires-et-retroactions/>

Rédaction

Ce texte a été rédigé par Maurice Grégoire, secrétaire TCA-CA, avec la précieuse collaboration de M^{me} Édith Dumont, Agente de planification, de programmation et de recherche, Service de promotion de la santé et prévention, Centre intégré de santé et de services sociaux de Chaudière-Appalaches. Merci à M. Pierre Asselin, membre du Comité de direction, pour des suggestions au niveau de la correction.

La réalisation et la publication du présent AVIS ont été rendues possibles grâce à la Convention financière 2018-2023 signée entre la ministre responsable des Aînés et des Proches aidants et la Table de concertation des aînés de Chaudière-Appalaches.



TABLE DE CONCERTATION
DES AÎNÉS
DE CHAUDIÈRE-APPALACHES